



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du  
29/02/2024**

**Numéro : 2024/001**

**Objet** : Motion "Soutien indéfectible envers l'école publique"

**Rapporteur** :  
Guénaël LEVRAY

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absents	0

Le 29 février 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 22 février 2024.

**PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

**ONT DONNÉ POUVOIR**

Hajer MOHSNI pouvoir à Nathalie BEAN, Servane CHARPENTIER pouvoir à Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN pouvoir à Guénaël LEVRAY, Gabriel LAUMOSNE pouvoir à Emmanuelle BOURNEUF, Latifa NAJI pouvoir à Hawa COULIBALY, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Michèle DESCAMPS pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Françoise MARHUENDA

**Caractère exécutoire**

Déposée en sous-préfecture le : - 8 MARS 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : - 8 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services

Karine COMBAUD

L'école publique, en tant qu'institution laïque, obligatoire et gratuite, est la seule à offrir une éducation accessible à toute la jeunesse de notre nation. Cependant, des disparités préoccupantes se creusent.

Le secteur privé sous contrat, qui est financé à 73 % par des fonds publics, tout en disposant de la liberté de sélectionner ses élèves, de déterminer son effectif et d'imposer des frais de scolarité sans être soumis à des obligations réciproques, voit une augmentation significative d'élèves issus de milieux privilégiés. De 26,4 % en 2000, cette proportion a grimpé à 40,2 % en 2021, créant ainsi une ségrégation sociale de facto. Par contraste, l'école publique, avec 29,1 % d'élèves boursiers, montre son engagement envers l'éducation pour toutes et tous, mais reste entravée par un manque de ressources et de soutien.

Cette inégalité de répartition, au-delà de refléter une ségrégation socio-économique, porte atteinte à l'idéal de mixité sociale et contribue à des phénomènes de ghettoïsation. L'argent public doit privilégier le soutien à l'école publique, ce qui permettra notamment une gratuité complète effective, particulièrement utile à la scolarisation des élèves des familles les plus défavorisées.

L'école publique laïque, en tant que vecteur d'émancipation, nécessite un soutien inébranlable dans son rôle fondamental. Elle façonne des individus éclairés capables de lutter contre les discriminations et le racisme, et de promouvoir l'égalité entre les genres. Face aux assauts idéologiques, aux tentatives de division et aux défis démocratiques, il est impératif de redoubler d'efforts pour soutenir cette institution essentielle.

En ces temps où les valeurs républicaines sont parfois mises à mal, il est essentiel de renforcer notre soutien à l'école publique laïque et gratuite. C'est un investissement dans l'avenir de notre société, un gage de progrès et de solidarité.

Pour ce faire, il est impératif d'investir dans la formation et la revalorisation des personnels éducatifs, de leur garantir des conditions de travail dignes de leur mission, et de doter nos écoles des ressources matérielles nécessaires à la réalisation de leurs objectifs civiques et intellectuels.

**Considérant** que l'école publique, laïque, obligatoire et gratuite est la colonne vertébrale de l'éducation de toute la jeunesse de notre nation ;

**Considérant** l'importance cruciale de garantir l'égal accès à un enseignement de qualité pour toutes et tous, indépendamment du milieu social, et ce, sur l'ensemble du territoire national ;

**Considérant** la nécessité de lutter contre les phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme social en assurant une mixité sociale effective au sein de notre système éducatif ;

**Considérant** que l'école publique laïque représente le seul cadre éducatif intégrant tous les jeunes, sans distinction, alors que l'enseignement privé sous contrat, bien que financé majoritairement par des fonds publics, ne reflète pas cette diversité et contribue à une certaine forme de séparation sociale ;

**Considérant** l'urgence de redonner espoir et ambitions à la jeunesse à travers une école qui promeut les savoirs, la raison, l'esprit critique, et la liberté de conscience, tout en luttant contre toutes formes de discriminations et de racisme ;

**Considérant** que l'école publique laïque est actuellement menacée, tant par un manque de moyens que par des attaques idéologiques et politiques, ce qui sape son rôle et ses ambitions émancipatrices ;

**Il est résolu que** le Conseil Municipal :

- **Affirme** son soutien inconditionnel à l'école publique laïque comme pilier de notre société démocratique et républicaine.
- **Demande** au gouvernement de renforcer significativement le financement de l'école publique, afin d'assurer une gratuité complète et de favoriser l'égalité d'accès à l'éducation de qualité pour tous les jeunes, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés.

- **S'engage** à promouvoir au niveau local des politiques qui soutiennent et valorisent l'école publique, notamment par des initiatives visant à améliorer les conditions de travail des enseignants, la qualité des infrastructures scolaires, et l'accès aux ressources éducatives.
- **Reconnait** l'importance de la laïcité scolaire comme fondement d'un enseignement qui respecte et valorise la diversité des élèves, tout en protégeant contre tout prosélytisme et en favorisant un esprit critique et réflexif.
- **Invite** tous les acteurs de la communauté éducative, les parents d'élèves, les élus locaux, et les citoyens à se mobiliser pour la défense et la promotion de l'école publique laïque, pilier de notre cohésion sociale et nationale.

Ensemble, engageons-nous fermement à soutenir, renforcer et défendre notre école publique laïque, dans l'intérêt de tous les jeunes de notre pays. Ensemble, bâtissons un futur où chaque enfant, quel que soit son milieu, bénéficie d'une éducation de qualité, fondement de notre cohésion nationale et de nos valeurs républicaines.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ par 29 voix pour et 1 voix contre : Michèle DESCAMPS, et 4 abstentions : Nicolas GÉRARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD ; 1 n'ayant pas pris part au vote : Françoise MARHUENDA**

Vote	
Pour	29
Contre	1
Abstention	4
N'ayant pas pris part au vote	1

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Maire,  
Clovis CASSAN

2024-001

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-08T10-51-13.00 ( MI251486475 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240229-2024-001-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Motion "Soutien indéfectible envers l'école publique

Date de décision : Feb 29, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-001.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 08/03/24 à 10:51

Par SPANO Christine

Transmis

Date 08/03/24 à 10:51

Par SPANO Christine

Accusé de réception

Date 08/03/24 à 10:55